

Formation sur la mise au rôle des biens immobiliers industriels au Québec



Région de Québec
Mercredi, le 30 novembre 2011
Hôtel Plaza (salle Carmen)
3031, boulevard Laurier
Québec (Québec)

Région de Montréal
Vendredi, le 2 décembre 2011
Hôtel Hilton (salle Tétreault)
2225, Autoroute des Laurentides
Laval (Québec)

Objectifs de la formation (6 heures) :

- Uniformiser la compréhension des concepts inhérents à l'article 65 (LFM)
- Expliquer les nouvelles règles prenant effet à compter de 2012, ainsi que leur application avec l'édition 2011 du *Manuel d'évaluation foncière du Québec* (MEFQ)
- Promouvoir l'usage du guide d'application* du MAMROT comme support aux décisions

Personnes ressources :

- Richard Chabot, É. A., Évimbec Ltée
- Julie Laflamme, É.A., Direction de l'évaluation foncière (MAMROT)
- Alain Raby, É.A., Direction de l'évaluation foncière (MAMROT)

CONTENU ET DÉROULEMENT PROJÉTÉS

8h00	Inscription
8h30	Présentation des formateurs, objectifs de la formation Contexte législatif et normatif applicable à compter de 2012 Structure et contenu du guide d'application actualisé du MAMROT Structure de l'article 65 LFM et vue d'ensemble de la démarche décisionnelle en découlant Immeuble au sens du Code civil vs meuble attaché à demeure Dispositions concernant les raffineries de pétrole Terrain et ouvrage d'aménagement au terrain Base de béton sur laquelle un bien est placé Construction destinée à loger ou à abriter
10h00	Pause Machine, appareil ou leur accessoire Production industrielle : définition et délimitation Principalement destiné ou utilisé Application concrète aux installations d'extraction de minerais Lutte contre la pollution industrielle et son contrôle Application concrète aux installations antipollution
12h00	Repas
13h30	Système destiné à des fins mécaniques ou électriques Intégré à une construction et ... réputé ne pas en faire partie Éclairage, chauffage, climatisation, ventilation, alimentation en eau et évacuation des eaux Normalement nécessaire au bon état de la construction et à son occupation par des personnes Partie qui correspond ou qui excède ce qui serait normalement nécessaire Pause
15h00	Application du MEFQ 2011 pour quantifier ce qui serait normalement nécessaire Exemples concrets d'application du concept de «normalement nécessaire»
16h00	Conclusion / Évaluation du cours par les participants

*NOTE : un exemplaire du guide d'application actualisé (par le MAMROT) sera remis à chaque participant